

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 30 JUIN 2017  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Pascal PONCET, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES :**

Madeleine VEILLAS, procuration donnée à Pascal PONCET, Mickaël DAUSSY, procuration donnée à Daniel CHALOT,

**ABSENT :**

Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

**1/ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L ELECTION DES SENATEURS**

Il a été procédé à l'élection, par les membres du conseil municipal, des 3 délégués de la municipalité et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2017(Grands électeurs).

Ont été élus en tant que délégués et à l'unanimité Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER et en tant que suppléants Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT et Dominique VIETTI.

**2/ DROITS DE MUTATION**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du montant des droits de mutation 2017 perçus par la commune soit 32 888.32 € contre 28 838.00 € en 2016. Cette somme correspond aux transactions immobilières (bâties et non bâties).

**3/FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)**

Monsieur le maire rappelle que, chaque année, est prélevée une partie des ressources de certaines communes ou intercommunalités pour la reverser à des communes ou intercommunalités considérées moins favorisées. En ce qui concerne la commune de Saint Just en Chevalet, elle doit verser 17 030.euros au titre du FPIC 2017(plus que l'an dernier). Toutes les communes de la CCPU doivent aussi verser une participation.

**4/POINT SUR L INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le maire dresse un compte rendu de la réunion qui s'est tenue en préfecture le lundi 26 juin à 15 h 00 et à laquelle participaient M. Le Préfet, M. le Sous- Préfet de Roanne, M. Yves Nicolin Président de Roannais Agglomération (RA) et les maires des communes qui veulent rejoindre Roannais Agglomération (différents maires de COPLER, Val d'Aix et CCPU).

Pour la CCPU les maires de Crémeaux, St Priest-la-Prugne, St-Just-en-Chevalet étaient présents. Le maire de Juré qui souhaite aussi rejoindre RA était excusé.

Pascal PONCET indique que M. le Préfet et M. le Sous- Préfet ont présenté la situation qui s'est considérablement complexifiée puisqu'il s'agit désormais non plus d'une fusion bloc à bloc d'intercommunalités mais de sorties/ entrées de

communes vers diverses intercommunalités déjà créées ou à créer (Loire et Monts). Il s'agit de répondre au mieux et dans le cadre de la loi aux souhaits des communes qui majoritairement souhaitent sortir de la situation dite de « statu quo » arrêtée par le dernier schéma de coopération intercommunal. A l'époque aucun consensus n'était apparu.

Eu égard au fait que désormais, dans cette situation très rarement rencontrée, il convient d'être mieux éclairé quant aux impacts fiscaux, économiques, aux impacts sur l'immobilier et à ceux relatifs aux compétences...

M. le Préfet précise que rien ne justifie une avance à marche forcée et un calendrier de travail et d'actions resserrés.

Il souhaite notamment que soit examiné outre le projet déjà étudié (« LOIRE ET MONTS » dans sa configuration COPLER + VAL D'AIX + CCPU) le projet « LOIRE ET MONTS » amputé des communes qui ne souhaitent pas l'intégrer (voire en rajoutant celles qui souhaitent l'intégrer) Dans tous les cas, il ne donnera pas suite au projet « LOIRE ET MONTS » s'il ne tient pas compte des communes qui veulent rejoindre un autre EPCI.

Il indique en outre qu'il n'accepterait la création de « LOIRE ET MONTS » qu'après le départ des communes qui souhaitent quitter leur communauté de communes d'origine.

Il indique enfin qu'il acceptera le départ des communes qui le souhaitent en usant de la procédure dérogatoire au droit commun (sous réserve de continuité territoriale).

M. le Maire indique qu'il a bien évidemment rappelé l'intention de la commune de rejoindre R.A. et qu'il a également noté avec satisfaction que le temps de la réflexion basée sur des données fiables et sur différents scénarii était possible et même recommandé.

Par ailleurs le maire indique que ce temps permet des négociations entre les EPCI de sortie / les EPCI d'arrivée / les communes et une meilleure lecture de la situation pour décider en toute connaissance des impacts.

#### IMPORTANT :

Monsieur le maire précise que Monsieur Yves NICOLIN indique que RA a la compétence santé et à ce titre intervient dans plusieurs domaines (maisons de santé ...).

Monsieur le maire donne également le résultat du vote des élus membres de la CCPU qui a eu lieu le jeudi 29 juin quant à l'intégration de « LOIRE ET MONTS ».

Résultat : le projet est rejeté : 12 voix pour un regroupement au sein de « LOIRE et MONTS », 13 voix contre et 2 abstentions. M. le maire indique qu'il ne s'agit là que d'une étape mais que ce vote a malgré tout son importance.

### **5/RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 : ORGANISATION, PERSONNEL**

Le maire informe l'assemblée municipale qu'à l'issue des discussions entre les représentants des parents d'élèves, les enseignants, le centre de loisirs, et les conseillers municipaux membres du conseil d'école, un retour à la semaine de 4 jours est vivement souhaité. Un tout récent décret rend désormais la chose possible (dérogation).

Un courrier a donc été adressé indiquant ce souhait partagé à l'académie.

Un accord de principe, verbal, a d'ailleurs été donné à Emmanuelle BARLERIN par un représentant de la direction de l'académie lors d'une réunion organisée par l'AMF le 29 juin dernier et qui concernait notamment ce sujet.

Eu égard aux éléments ci-dessus évoqués, le conseil municipal à l'unanimité décide d'un retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :  
Lundi – mardi – jeudi – vendredi- 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30 ;  
complétés d'une garderie municipale assurée de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 30.

En ce qui concerne le personnel affecté à l'école publique le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à demander le renouvellement du contrat CUI-CAE d'Agnès GOUTORBE pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 août 2018.  
(La même demande pourra être faite, en temps voulu, pour Romain REGEFFE, employé à l'unité technique).

Enfin, Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'une stagiaire en provenance de la Maison Familiale Rurale de Vougy sera accueillie à l'école publique durant le 1er trimestre de l'année 2017/2018.

## **6/ CANDIDATS AUX ELECTIONS SENATORIALES**

Dans le cadre de leur campagne électorale (sénatoriales) Messieurs Bernard BONNE et Jean Claude TISSOT seront reçus en mairie (M. FOURNIER a déjà été reçu).

Madame Cécile CUKIERMAN sera, quant à elle, présente sur la commune le mardi 08 août 2017 de 19 h 15 à 20 h 15.

## **7/STAGES FOOT HERVE REVELLI**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'une vingtaine d'enfants se sont inscrits pour participer au stage de foot « Hervé REVELLI ». Ce stage se déroulera durant la semaine du 17 au 21 juillet 2017 au stade du Verdillé et sera animé par Hervé REVELLI et une encadrante.

## **8/ ZONE LUDIQUE ET SPORTIVE DU VERDILLE REFECTION DES COURTS DE TENNIS – ACQUISITION BUNGALOW, TERRASSE, ABRI, DIVERS MATERIELS POUR LE SNACK**

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à un moment de convivialité marquant la fin des travaux réalisés sur les courts de tennis et les acquisitions évoquées en tête du présent chapitre.

Il sera organisé le samedi 08 juillet 2017 à 11 heures en présence du sénateur Maurice VINCENT qui a accompagné la commune à hauteur de 6 000 euros via l'enveloppe parlementaire.

Sont également invités l'entreprise, les dirigeants et les membres du club de tennis (petits et grands), les agents municipaux, le gérant du camping M. BURCKEL.

## **9/PISCINE**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à signer une nouvelle convention avec Loire Profession Sport suite aux corrections qu'il est nécessaire d'apporter notamment au niveau du volume horaire.

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'un nouveau permis de construire a été déposé pour une maison d'habitation route de Juré annulant le précédent. Le nouveau projet prend mieux en compte la topographie et les spécificités du terrain ainsi que les prescriptions. Ce nouveau permis est à l'instruction.

### QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Emmanuelle BARLERIN, membre de l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé informe l'assemblée de l'installation du Docteur Laurie VIALARD à la Maison de Santé à compter du 18 juillet 2017 et de celle probable d'une ostéopathe rue de Vichy dans le courant de l'automne 2017.
- ✚ Monsieur le maire fait un point sur le dossier éolien et annonce que le Préfet de la Loire délivrera ou non l'autorisation d'exploiter les machines sur les communes de Chérier et la Tuilière d'ici fin septembre. Il présente également le flyer distribué par l'Association Bien Vivre en Pays d'Urfé sur les communes de l'ex canton suite à la publication des récents rapports de l'académie de médecine et de l'académie des sciences. Le conseil renouvelle ses inquiétudes et sa vive opposition.
- ✚ Dans le cadre de la nouvelle procédure de délivrance des cartes nationales d'identité, l'espace numérisé dédié à aider les administrés à faire leur pré-demande en ligne sera opérationnel dans le courant de la semaine prochaine.
- ✚ Il est porté à connaissance du conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les permanences du Syndicat d'Initiative se tiendront dans le chalet du Verdillé, près de la piscine et du camping les samedis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 18 h.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale de plusieurs manifestations :

- ✚ « Découvrez le chanvre » le 01<sup>er</sup> juillet de 10 à 12 h à VALEILLE
- ✚ Tour du Pays Roannais le samedi 01<sup>er</sup> juillet – secteur la gare
- ✚ Pot de fin d'année à École Publique le 07 juillet à 18 h 30
- ✚ Fête des voisins du centre bourg le dimanche 09 juillet
- ✚ Foire numismatique/brocante les 22 et 23 juillet 2017

A titre d'information, il est précisé que le secrétariat de mairie sera fermé le samedi matin 15 juillet et les samedis matins du mois d'août.

La séance est levée à 22 heures.